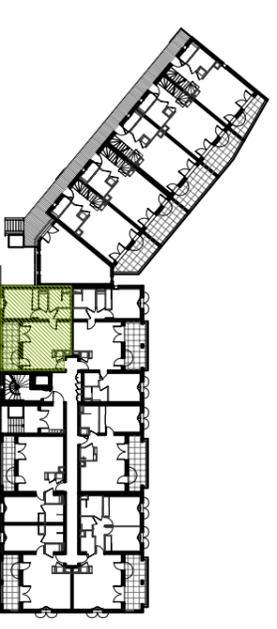




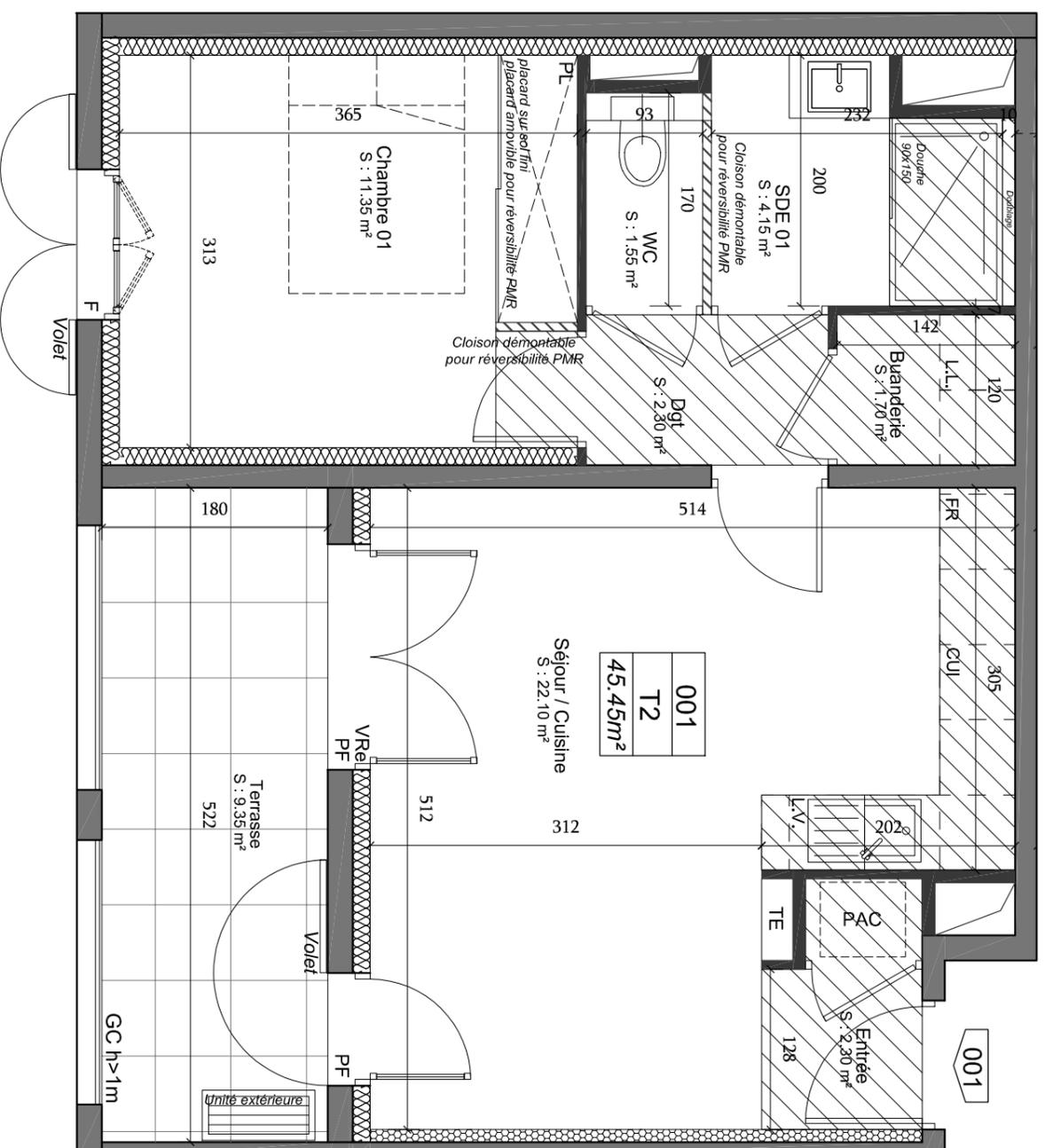
N° Lot	Etage	Type
001	RDC	T2

Surfaces habitables	
Entrée	2.30 m <sup>2</sup>
Séjour / Cuisine	22.10 m <sup>2</sup>
Buanderie	1.70 m <sup>2</sup>
Dgt	2.30 m <sup>2</sup>
SDE	4.15 m <sup>2</sup>
WC	1.55 m <sup>2</sup>
Chambre	11.35 m <sup>2</sup>

Total surface habitable	45.45 m <sup>2</sup>
Terrasse	9.35 m <sup>2</sup>
Total surface privative	54.80 m <sup>2</sup>
Plan de repérage	



Indice A - 15/03/2023



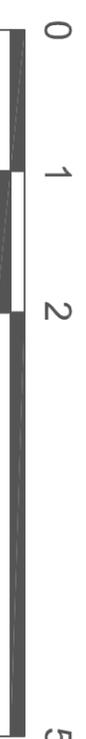
Légende	
PL	Placard
PF	Porte-fenêtre
F	Fenêtre
VR	Volet roulant électrique
TE	Tableau électrique
LL	Lave linge
LV	Lave vaisselle
FR	Frigo
CU	Cuisson
	Faux-plafond, Soffite...



## PLAN EVOLUTIF

Accessibilité PMR :

Les Travaux Modificatifs Aquéreurs sont acceptés dans le cadre du décret du 24 décembre 2015 et doivent permettre la réversibilité des aménagements par des travaux simples.



NOTA : La hauteur sous plafond du logement est ≈2.50m (hors poutre et faux-plafond).  
La hauteur sous faux-plafond et/ou soffite est ≈2.30m.  
Pour les logements livrés équipés de cuisine, il convient de se référer au plan du cuisiniste, pour en apprécier l'aménagement final.  
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions livrées que l'équipement. Les rebords, soffites, faux-plafonds, conciliations, ballons d'eau chaude, ainsi que l'emplacement des équipements, sont figurés à titre indicatif. NOTA : les surfaces sont arrondies à 0.05m<sup>2</sup>